

Un lieu de vie adapté aux personnes présentant un vieillissement cognitif difficile : est-ce possible?// #2947



Public

Directeurs de maisons de repos, personnel d'encadrement et infirmiers-chef

Objectifs

Avec l'allongement de l'espérance de vie, les maisons de repos sont de plus en plus confrontées à l'hébergement de personnes présentant un vieillissement cognitif difficile, appelé plus communément démence. Malheureusement, les structures des maisons de repos aujourd'hui ne sont pas toujours adaptées pour accueillir ce type de résidents. Il leur manque souvent des outils structurels et/ou organisationnels. Cela engendre nombre de difficultés :

- accentuation des troubles du comportement de ces résidents,
- épuisement du personnel,
- plaintes des autres résidents,
- inquiétudes et incompréhension des familles,
- impuissance du corps médical,
- recours réguliers à des contentions chimiques ou physiques.

Pourtant, des solutions existent pour diminuer ces difficultés et accroître le confort de vie de tous.

Cette formation a pour objectif de vous proposer des pistes de solutions pour adapter le lieu de vie à ces résidents. Ces solutions peuvent s'inscrire dans un projet de transformation globale ou, de manière plus souple, dans l'accompagnement au quotidien.

Cette formation est agréée Chèques-Formation sous le numéro 2947 : en voici le lien direct : [fiche agréée chèque-formation. \(https://www.leforem.be/catalogue-des-formations/formations/3e0450e6-1009-4811-bc32-710a3834e492\)](https://www.leforem.be/catalogue-des-formations/formations/3e0450e6-1009-4811-bc32-710a3834e492)

Cette fiche se retrouve dans le [Catalogue wallon des formations \(https://www.leforem.be/catalogue-des-formations\)](https://www.leforem.be/catalogue-des-formations) et vous pouvez aussi utiliser le numéro d'agrément dans la recherche par mot-clé. Le titre de la formation peut varier d'un catalogue à l'autre, sans incidence sur la validité du numéro d'agrément.

Rappel de la problématique des personnes présentant un vieillissement cognitif difficile et clés pour comprendre celui-ci.

- Philosophie et objectifs.
- Cadre légal.
- Grands principes structurels et organisationnels.
- Choix à poser.
- Difficultés rencontrées et comment les surmonter.
- Défis au quotidien et mise en situation.

Informations pratiques

> **Droit d'inscription**

 Cette formation est agréée "chèques formation".

> **Certificat - Attestation**

Attestation de participation

> **Aides sectorielles à la formation**

Pouvez-vous bénéficier d'une aide sectorielle ? Pour en savoir plus, consultez l'onglet **Fonds sectoriels de formation** (<http://www.formation-continue.be/vpage-1195-2-Fonds-sectoriels-de-formation>)

> **Reconnaissance**

Cette formation est agréée comme formation permanente pour Directeurs de Maisons de Repos par l'AVIQ de la Région Wallonne, Département des Aînés et de la Famille, et pour la CoCOM.